

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix – Travail - Patrie*

~~~~~

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

~~~~~

REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace – Work- Fatherland*

~~~~~

MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE AND  
ADMINISTRATIVE REFORM

~~~~~



**Réunion de coordination des activités du MINFOPRA du  
mercredi 28 mars 2018**

**Appropriation de la Feuille De Route 2018 par les responsables des  
services centraux et déconcentrés du MINFOPRA**

**MOT LIMINAIRE DE MONSIEUR LE MINISTRE**





- MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ;
- MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL;
- MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERMANENT À LA RÉFORME ADMINISTRATIVE ;
- CHERS COLLABORATEURS ;
- MESDAMES ET MESSIEURS.

Je me réjouis de prendre la parole dans cette Salle du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière que le Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE) met gracieusement à la disposition du Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative (SPRA), à l'occasion de cette réunion de coordination extraordinaire qui rassemble les responsables des services centraux et déconcentrés du MINFOPRA. Les travaux de ce jour, comme vous le savez tous, sont dédiés à l'appropriation de notre Feuille De Route (FDR) au titre de l'exercice 2018.

De prime abord, il faut rappeler cet outil qui retrace nos actions prioritaires à forte valeur ajoutée et se situe à l'intersection des instruments de planification stratégique et opérationnelle. La Feuille De Route permet une planification annuelle des objectifs, dont l'atteinte passe par une exécution quotidienne des activités.

Instituée il y a quelques années déjà, avec pour objectifs d'instaurer la culture de la performance au cœur de l'action des départements ministériels, de remettre la planification au centre du processus de génération des résultats et de promouvoir la reddition des comptes et les bonnes pratiques, la Feuille De Route a depuis lors, amené le Gouvernement à rénover ses méthodes de travail par la fixation d'objectifs précis et mesurables dont l'atteinte est soumise à une évaluation périodique.



- **Mesdames et Messieurs**

La Feuille De Route observe quelques principes qui régissent son élaboration, qu'il me plaît de rappeler ici. Il s'agit, en l'occurrence de la lisibilité, la visibilité, la traçabilité et l'imputabilité. En effet, cet outil met en évidence les objectifs cardinaux de la politique du ministère, ainsi que les résultats atteints, en même temps qu'elle permet de suivre l'évolution des performances du département ministériel et responsabilise les maillons des différentes actions qui la composent.

Par ailleurs, en plus d'améliorer la communication interne et de focaliser sur les objectifs fixés, l'attention et les efforts, cet instrument valorise davantage les structures impliquées dans sa mise en œuvre à cause de son impact direct sur la performance de l'administration concernée.

Plus spécifiquement, s'agissant de la Feuille De Route 2018 du MINFOPRA, elle comporte douze (12) actions prioritaires, réparties dans deux (02) programmes opérationnels de la manière suivante :

Dans le **programme 616**, dont l'objectif est d'**optimiser la gestion des ressources humaines de l'Etat**, il s'agira :

- de planifier et de programmer les besoins de recrutement pour l'exercice 2018 ;
- d'organiser les recrutements dans la fonction publique ;
- d'harmoniser et coordonner la formation des agents publics ;
- de concevoir une base de données de suivi des stagiaires ;
- de mettre à jour la cartographie des postes de travail dans l'Administration Publique Camerounaise ;



- d'accélérer le traitement des dossiers de reclassement par l'authentification des diplômes auprès des institutions les ayant délivrés ;
- de traiter les actes d'avancement de grade, au plus tard trente (30) jours après la tenue des sessions ;
- de tenir dix (10) sessions du Conseil Permanent de Discipline de la Fonction Publique.

En ce qui concerne le **programme 617**, dont la raison d'être est d'**accroître la performance des services publics**, il sera question :

- de dématérialiser les procédures administratives auprès des administrations ;
- d'élaborer les Manuels de Procédures Administratives (MPA) dans deux (02) administrations (MINEE et MINMIDT) ;
- de finaliser l'interconnexion des réseaux locaux du MINFOPRA (intranet et internet) dans les Régions de l'Est et de l'Ouest ;
- d'élaborer une nouvelle stratégie générale d'organisation des administrations.

Afin de s'assurer de l'implémentation efficiente des actions sus évoquées, le **dispositif interne de suivi-évaluation de la Feuille De Route** que je piloterai, avec l'appui de Monsieur le Secrétaire Général et la participation des responsables des programmes et des actions, sera reconduit et renforcé en cas de besoin.

Sur un plan opérationnel et sous la houlette du Secrétaire Général, une équipe, constituée de l'Inspection Générale et de la Cellule de Suivi veillera, en liaison avec tous les responsables concernés, à l'implémentation des actions prioritaires retenues.



Des rapports périodiques de mise en œuvre, rendant compte de l'état d'avancement desdites actions et des difficultés éventuellement rencontrées, seront produits par ladite équipe.

La réalisation des chantiers sus évoqués commande l'implication totale des structures opérationnelles du MINFOPRA, dont la synergie est la condition sine qua non d'un accomplissement efficace et réussi de nos missions.

Toutefois, il est frappant de constater la quasi-absence des Délégations Régionales dans la Feuille De Route du Ministère, et je m'interroge sur cette situation. Sont-elles associées à l'élaboration de ce document ? A défaut, le sont-elles à l'implémentation des actions retenues ? J'ai noté avec intérêt qu'une action relative à l'interconnexion aux réseaux locaux concerne quelques unes d'entre elles, mais il faut penser à évoluer vers une implication effective de nos services déconcentrés dans la définition de nos priorités et à l'exécution de celles-ci contenues dans la Feuille De Route. Il me paraît aussi important que nos Délégations Régionales fassent preuve d'initiative. A défaut d'être intégrées dans la Feuille De Route qui peut difficilement les concerner toutes, elles pourraient chacune, à côté de leurs programmes d'actions, se doter d'outils de pilotage similaires, dont le SG assurera l'évaluation avec le dispositif sus évoqué.

- **Mesdames et Messieurs**

Je voudrais à présent d'aborder quelques points qui me semblent essentiels pour l'exécution et l'évaluation positive de la performance de notre département ministériel.

- **Le respect des délais et la mesure des indicateurs**

Les délais impartis pour l'obtention des résultats attendus, à savoir, les fins de premier et second semestres sont tout à fait raisonnables, mais il peut arriver que des contraintes diverses ne nous permettent pas d'y arriver. Il est



de notre devoir que ce cas de figure relève de l'exceptionnel. Il s'agit donc de prendre des dispositions pour anticiper et rechercher à temps, des voies palliatives surtout pour les segments qui échappent à notre contrôle.

L'autre impératif est le respect scrupuleux de la périodicité de l'évaluation interne afin de mieux préparer celle de la hiérarchie et de détecter à temps, les dysfonctionnements ou identifier les obstacles éventuels ; il me semble qu'une périodicité mensuelle ou bimestrielle tout au plus, peut s'avérer efficace.

- **La mutualisation des informations et des ressources**

Un bon suivi de l'implémentation de la Feuille De Route et une évaluation collégiale en réunion de coordination, comme cela est de tradition au MINFOPRA, participe déjà du partage de l'information. De surcroît, la contribution séance tenante des autres responsables est une plus value appréciable qui renforce le partage et la capitalisation des expériences.

Le véritable challenge sera celui de la mutualisation éventuelle des ressources. Si celle des ressources financières est moins évidente du fait des règles qui les régissent et auxquelles nous sommes astreints, celle des ressources humaines et/ou matérielles est une possibilité à envisager en cas de besoin. Cependant, cela n'est faisable que si la cohésion et l'intérêt du MINFOPRA priment avec un leadership au dessus de la mêlée, dont les arbitrages sont justes et consensuels. J'en profite pour réitérer mes appels à l'esprit d'équipe, au respect mutuel et au respect de la hiérarchie auquel j'attache un prix particulier.

- **La priorisation effective des actions retenues**

La Feuille De Route ne doit pas être un gadget qu'on sort des tiroirs pour remplir les formalités. Nous devons plus que par le passé, en faire notre boussole, le baromètre de nos activités. Je voudrais insister sur le caractère



prioritaire des actions qui y figurent. A cet égard, nous devons tous les connaître, d'où l'intérêt de ce conclave dédié à l'appropriation de cet outil de pilotage, et lui accorder la primauté lors de la réalisation de nos diverses activités. Il est indispensable que chaque structure en charge d'une action systématisé cette option qui consiste à privilégier les activités inhérentes à la Feuille De Route lorsque le choix s'impose.

- **L'envergure et l'impact des actions retenues dans la Feuille De Route**

Etant donné que nous voulons faire de la Feuille De Route, l'outil phare de notre département ministériel, il est primordial que la qualité de son contenu irradie toutes les sphères de notre domaine d'intervention et rehausse l'image du MINFOPRA. En effet, elle doit apporter de la valeur ajoutée à nos missions régaliennes et par conséquent, contribuer de manière visible à la satisfaction de nos usagers, à la modernisation de notre Administration Publique et enfin au repositionnement du MINFOPRA comme maillon essentiel et incontournable de l'action gouvernementale dans le sous secteur "**Gouvernance et Gestion Stratégique de l'Etat**". C'est ce qui motive la tenue prochaine d'un atelier sur la planification stratégique, avec le concours de l'Institut Supérieur de Management Public (ISMP).

Je voudrais maintenant, à la faveur de cette assise élargie, écouter les uns et les autres aussi bien sur notre Feuille De Route, que sur d'autres sujets de préoccupation susceptibles de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de nos services ou de nos conditions de travail et d'accroître notre performance.